



ADVOCACY PIDF

82 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS

advocacy.paris@free.fr

Tél. : 01 46 07 18 18



www.pairadvocacy.eu

PROJET 2025
Mobiliser la participation au plaidoyer
pour une politique de bonne santé mentale dans sa ville

INVITATION À POURSUIVRE.

L'argumentaire actuel

Une politique de santé mentale est actuellement le sujet porté, évidemment, par Santé Mentale France et peut-être l'objet de la Grande Cause Nationale 2025. Il est nécessaire qu'il y ait une place pour ce plaidoyer porté par des personnes qui ont l'expérience des obstacles et des facilitateurs de leur environnement socio-culturel, économique-politique et de santé, dans leur participation sociale. La santé mentale semble si importante pour tout le monde, qu'elle ne doit pas être laissée uniquement aux mains de la psychiatrie. Il est plus que jamais important d'entendre ceux et celles qui vivent ces situations de discrédit, de discrimination, parfois de maltraitance y compris en établissements de soins, à cause d'un problème de santé mentale ou de handicap. Tout le monde est concerné par une politique de bonne santé mentale dans sa ville et les améliorations à penser ne sont pas réduites aux seuls domaines du soin médical ou de la psychiatrie.

Le projet

Depuis 2022, nous mobilisons dans le Grand Paris et un peu ailleurs, dans les Groupes d'Entraide Mutuelle, essentiellement, mais au-delà aussi, la participation des personnes concernées à titre personnel, social ou politique par les problématiques de santé mentale.

C'est une mobilisation par la participation à une observation participante des obstacles et des facilitateurs de l'environnement par des personnes psychologiquement fragiles, des personnes concernées par la santé mentale et/ou des personnes en situation de handicap. Elle procède d'une implication individuelle dans un collectif et vise à produire un plaidoyer pour une politique de bonne santé mentale dans sa ville.

Lors de notre dernière manifestation le 9 octobre 2024 à la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris, nous étions 48 personnes venues des GEM d'Advocacy Paris et Lisieux, de Vague à l'Âme et Connexion Plus de Paris. Le GEM L'Abondance de Pierrefitte sur Seine nous a rejoint dans l'après-midi. Le GEM La Vie de Ploërmel, l'un des premiers à participer à l'observation participante des obstacles et des facilitateurs de l'environnement, n'a pu se libérer pour cette journée parisienne. Étaient présentes également des personnes qui nous connaissent de proche en proche, venant de mouvements associatifs tels que Changer de Cap ou Escapade Liberté Mobilité

et Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires. Cette journée placée dans la semaine d'information en santé mentale et même si elle n'a pu attirer davantage de participant·e·s, fut qualitativement enrichissante.

L'accueil et la mise à disposition de la salle équipée ont été remarqués, de même qu'a été apprécié le buffet confectionné par Initiative Développement Local qui porte le message « L'égalité est dans l'assiette ». Cette journée, elle-même, résulte de notre rencontre et multiples échanges avec l'adjoint au Maire du 10^{ème} arrondissement, délégué au Handicap et l'Accessibilité universelle, Thomas Watanebe-Vermorel et ses équipes. Celui-ci a introduit l'après-midi.

Les données succinctement présentées en matinée ont intéressé et la demande de leur diffusion a été faite. Elles accompagnent donc ce courrier. La demande de poursuivre a été également reçue et nous proposons de le faire de la manière indiquée ci-dessous.

Le dispositif

La méthodologie de cette mobilisation participative (présentation jointe) implique des séances en présentiel dans divers lieux franciliens et au-delà. Aller vers des personnes psychologiquement fragiles, des personnes concernées, des personnes en situation de handicap pour conduire ensemble une observation participante et construire collectivement le plaidoyer.

L'équipe de pairadvocates prend en charge la logistique avec les associations et autres structures accueillantes, ainsi que l'animation de ces séances. En moyenne 2 à 3 séances sont nécessaires dans chaque lieu ou groupe pour cette première étape. La durée et donc le nombre de séances varient selon les capacités d'un groupe, de 4 heures à 6 heures en général par séance.

La deuxième étape que nous pouvons entamer avec les groupes qui ont déjà parcouru la première, devra permettre de travailler les objectifs, le partenariat et les stratégies pour conduire son plaidoyer ou le plaidoyer global. Encore 2 ou 3 séances.

Enfin un moment qui rassemblera tous les groupes et d'autres personnalités du monde scientifique, politique, mais aussi professionnel et de la société civile. Nous devons trouver ensemble les modalités de co-construction de ce moment en cohérence avec celle du plaidoyer, bien sûr..

Chaque étape fait l'objet d'une production des données et de l'élaboration des résultats avec le concours de ZIRA - Institut International de RechercheAction.

Les moyens et ressources

Des démarches de recherche de subventions ont été entreprises pour 2025 par Advocacy Paris Île de France auprès de la Région et de la Ville de Paris, mais nous n'en connaissons pas le résultat à ce jour. Bien sûr une partie de nos subventions plus pérennes est mobilisable en 2025, comme ce fut le cas depuis 2022. Cet aspect peut aussi mobiliser l'attention des associations et structures impliquées. Comment mutualiser les moyens ?

De toute façon, l'essentiel des moyens qui alimenteront cette démarche, consiste en la mobilisation des ressources humaines bénévoles et en la gratification de cette participation par la convivialité. Celle-ci s'avère nécessaire et partie prenante de la méthode.

En tout cas, l'engagement à poursuivre ensemble passe aussi par là et ouvre sur une communication représentative de cette coopération.